

Image not found or type unknown



Chemin communal non utilisé

Par **lau6678_old**, le **24/05/2007** à **10:09**

bonjour, je cherche des renseignements relatifs au droit lié au reclassement d'un chemin communal. en effet je cherche à acquérir des parcelles de terrain se trouvant séparées par un chemin communal non utilisé depuis plusieurs dizaines d'années. j'ai entendu parler de la possibilité de déclasser ce chemin, non utilisé et non utilisable actuellement puisque obturé par différentes clôtures de propriétés privées, d'une part et d'autre part donnant accès sur un champs. il semblerait qu'il existe un texte qui déclassé ce chemin dès lors qu'il n'est plus utilisé. qu'en est il exactement merci d'avance